

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 8 octobre 2024 à 19 heures et à laquelle étaient présents les conseillers suivants: Le maire M. Neil Gagnon et les conseillers, M. Patrick Feeny, M. Pierre Laramée, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin et M. Yvan St-Amour. Le conseiller M. Gilles Patry n'a pas motivé son absence. Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Monsieur Neil Gagnon.

Madame Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

2024-10-R6346 Ouverture de la séance ordinaire du 8 octobre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit ouverte.

Adoptée.

2024-10-R6347 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 CHGA – Proposition publicitaire Clé en main 2025-2026
- 100.2 Albatros – Demande de don 2024-2025
- 100.3 Achat du nouveau tableau de bord en gestion municipale
- 100.4 Clinique santé Haute-Gatineau – Campagne de financement

Conseil municipal

- 110.1 MRCVG – Demande appui – Programme d'électrification du transport scolaire
- 110.2 MRCVG – Demande appui – Couverture cellulaire pour le territoire de la MRCVG
- 110.3 MRCVG – Demande appui – L'équité régionale – le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payées, à payer et salaires au 30 septembre 2024

Sécurité publique

- 200.1 Achat de compresseur

Voirie

- 300.1 Estimé de travaux d'ensemencement – Rues Egan et Beaulieu
- 300.2 Achat d'un voyage d'asphalte froide

Environnement

- 400.1 Mandat – Grand-Remous contrat vidange boues septiques
- 400.2 Extension contrat ordures, recyclage et composte (1 an)

Aménagement et urbanisme

- 600.1 Municipalité Lac-Sainte-Marie – Demande de soutien au MAMH pour les modifications souhaitées pour le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie, dans le schéma d'aménagement de la MRCVG

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Programme ski alpin au mont Sainte-Marie
- 700.2 Souper de Noël des membres du conseil et employés
- 700.3 Noël des enfants (Décembre)

Correspondance officielle reçues

- 800.1 Voix et solidarité aidants naturels – Programmation semaine nationale des proches aidants

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2024-10-R6348 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 10 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 soit adopté tel que proposé.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune personne de présente à la séance

2024-10-R6349 CHGA Proposition publicitaire « Clé en main »

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la proposition publicitaire « Clé en main » de la radio CHGA pour l'année 2025 et 2026 au coût de 1800.00\$ plus taxes pour chaque année ainsi que la carte de membre commerciale au montant de 35\$ par année.

Adoptée.

2024-10-6350 Albatros – Demande de don

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de faire un don au montant de 100\$ à Albatros VG. Ce montant sera pris à même leur budget discrétionnaire.

Adoptée.

2024-10-R6351 Achat du logiciel Munys à l'ADMQ

ATTENDU QUE la municipalité d'Egan-Sud souhaite améliorer l'efficacité et la gestion de ses opérations municipales ;

ATTENDU QUE le logiciel Munys de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre des outils et des fonctionnalités avancées pour la gestion municipale ;

ATTENDU QUE l'acquisition de ce logiciel permettra de moderniser les processus administratifs et de mieux répondre aux besoins de la population ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents le conseil municipal d'Egan-Sud autorise l'achat du logiciel Munys à l'ADMQ d'une somme de 405 \$ plus les taxes applicables pour l'achat initial et par la suite les frais annuels seront de 325 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

2024-10-R6352 Suivi de la correspondance – Programme d'électrification du transport scolaire

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG199 appuyant la compagnie « Transport Lemens Inc » dans sa demande de bonification du programme d'électrification du transport scolaire;

CONSIDÉRANT QUE ce programme annoncé par le gouvernement du Québec exige que tout nouvel autobus scolaire immatriculé aux fins du transport d'élèves soit propulsé par l'électricité d'ici 2030;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue du ministre en date du 26 juillet 2024 en guise de réponse à la résolution 2024-R-AG199 soulignant que des travaux sont en cours afin de prolonger le Programme et de l'actualiser aux besoins des transporteurs;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette correspondance, soi-disant positive, l'entreprise Transport Lemens Inc, se trouve actuellement dans une situation précaire à la suite de l'achat de leur autobus scolaire électrique à plus de 300 000,00\$ en plus des frais associés à l'installation de la borne et les frais reliés à l'électricité, sur une aide financière de 150 000,00\$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de cet achat par l'entreprise de transport, plusieurs problématiques sont survenues avec la transmission, la direction ainsi que la batterie. La transmission et la direction ont dû être remplacées, et ce, après seulement 40 km de transport avec ce véhicule;

CONSIDÉRANT que les pièces et la main-d'œuvre sont difficilement accessibles et disponibles, l'entreprise ne sera pas en mesure de l'utiliser pour le début de l'année scolaire 2024;

CONSIDÉRANT ces éléments, plusieurs bris de services du transport scolaire pour la prochaine année scolaire sont à prévoir;

CONSIDÉRANT que plusieurs plaintes ont été entendues par la Fédération des Transporteurs par Autobus;

CONSIDÉRANT tous ces enjeux de bris mécanique, la confiance de ces engins électriques n'est plus à son maximum considérant que la sécurité des enfants est compromise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de demander au gouvernement du Québec ainsi qu'au ministère des Transports et de la mobilité durable ;

Une dérogation de minimum 5 ans, afin de permettre aux entreprises de transport scolaire de bénéficier d'un délai supplémentaire afin de répondre aux critères du Programme;

Bonifier l'aide financière permettant aux compagnies de transports de couvrir une plus grande partie des frais associés à l'achat des autobus électriques à 100%.

Adoptée.

2024-10-R6353 COUVERTURE CELLULAIRE POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU (MRCVG) – APPUI

CONSIDÉRANT la résolution 2024-R-AG236 adoptée lors de la séance ordinaire du Conseil du 18 juin dernier relativement à la couverture cellulaire sur le territoire de la MRCVG;

CONSIDÉRANT que ce dossier est toujours aussi important pour les élus de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT que la connectivité est un besoin essentiel afin d'assurer la sécurité pour la population val-gatinoise;

CONSIDÉRANT que le 28 juin dernier, 100 sites supplémentaires ont été annoncés par le cabinet du premier ministre, cependant la Vallée-de-la-Gatineau ne figure toujours pas dans ces ajouts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et demander au gouvernement du Québec de réviser la phase II de construction de sites cellulaires afin d'y ajouter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution au cabinet du premier ministre, monsieur François Legault ainsi qu'à l'adjoint parlementaire du ministre des Finances, monsieur Gilles Bélanger ainsi qu'aux 17 municipalités pour appui.

Adoptée.

2024-10-R6354 L'équité régionale – le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère

CONSIDÉRANT la définition du concept d'équité régionale désignant la justice naturelle, l'équilibre et l'impartialité dans les régions du Québec, tel que défini par monsieur Charles Sirois, retraité engagé dans le développement rural, social et économique possédant plus de 40 ans de carrière dans les services publics d'emplois;

CONSIDÉRANT que par ses actions, le ministère de l'Emploi ne semble pas démontrer son adhérence à ce concept d'équité en imposant mur à mur des normes ne reflétant pas la réalité territoriale propre à chacune des régions du Québec;

CONSIDÉRANT qu'en contrepartie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau adhère à ce concept dans sa totalité tel que défini par le document joint à la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil d'Egan-Sud appuie le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau pour l'adoption dans sa totalité ledit document joint intitulé « L'équité régionale : le moteur d'un Québec plus équilibré et prospère ».

Adoptée.

2024-10-R6355 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires au 30 septembre 2024

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 30-09-2024 au montant de	3 158.20\$
Les dépenses à payer 30-09-2024 au montant de	221 455.13\$
Les salaires payés au 30-09-2024 au montant de	8 938.61\$

Adoptée.

2024-10-R6356 DOSSIER DE COMPRESSEUR À AIR RESPIRABLE

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du conseil de la MRCVG du mardi 18 juin 2024, le conseil des maires a adopté la résolution 202-R-AG218 Résolution d'intention Démarches relatives à l'achat de deux stations d'air respirable (compresseur) répondant aux besoins des services de sécurité incendie de la MRCVG;

ATTENDU que la MRCVG demande aux municipalités locales de faire parvenir une résolution d'intention signifiant leur intérêt pour la contribution de l'achat des compresseurs;

ATTENDU que la municipalité d'Egan-Sud est desservie par les services incendies de la Ville de Maniwaki et que cette entente inclue le compresseur à air respirable;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Egan-Sud signifie à la MRCVG que la municipalité ne participera pas à un éventuel achat regroupé de deux nouveaux compresseurs.

Il est aussi résolu d'informer la MRCVG que les membres du conseil restent ouverts à peut-être contribuer dans un avenir rapproché.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet qu'une demande soit faite à la firme d'ingénieur Équipe Laurence pourquoi l'ensemencement sur les rues Egan, Beaulieu et croissant Vachon n'ont pas été prévus au devis proposé pour ces travaux.

2024-10-R6357 Achat -Voyage d'asphalte froide

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil accepte de commander un voyage de 10 roues d'asphalte froide pour finir la saison et le début de l'année prochaine.

Adoptée.

2024-10-R6358 Mandat à la Municipalité de Grand-Remous pour contrat de vidange de boues septiques

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Pierre Laramée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud accepte de mandater la municipalité de Grand-Remous pour le dossier d'appel d'offres pour le contrat de vidange de boues septiques et s'engage à payer à parts égales avec les municipalités participantes, les frais de publication pour l'appel d'offres à venir.

Adoptée.

2024-10-R6359 Contrat de collecte d'ordures, recyclage et compostage

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny propose et il est résolu que le conseil autorise la directrice générale a négocier un contrat d'un an avec les Transports R.L.S. pour la collecte des ordures, recyclage et compostage.

Adoptée.

2024-10-R6360 Demande de soutien au MAMH, pour les modifications souhaitées pour le pôle touristique de Lac Sainte-Marie, dans le schéma d'aménagement de la MRCVG – APPUI

ATTENDU QUE le nouveau schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau a été adopté en novembre 2021 ;

ATTENDU QUE la MRCVG a le pouvoir de modifier son schéma d'aménagement et de développement conformément à l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QUE le schéma actuel ne permet plus ou presque plus de développement dans le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie qui est un moteur économique ainsi qu'un ajout majeur de la Vallée de la Gatineau ;

ATTENDU QUE la MRCVG a déposé au MAMH une demande de modification du schéma concernant le pôle touristique de Lac-Sainte-Marie ;

ATTENDU QUE la MRCVG a reçue une lettre de refus du MAMH concernant cette demande ;

ATTENDU QUE les orientations gouvernementales sont un cadre normatif qui s'applique en général à l'ensemble des Villes et des Municipalités, mais que parfois il y a des exceptions à la règle ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appuie la municipalité de Lac-Sainte-Marie pour sa demande au MAMH d'accepter la demande de modification du schéma d'aménagement telle que présentée par la MRCVG ou de proposer une solution alternative qui permettra à Lac-Sainte-Marie de poursuivre son développement dans le pôle touristique afin d'assurer sa survie économique et d'assurer l'optimisation et la consolidation de ses infrastructure en place.

Adoptée.

2024-10-R6361 Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Laramée, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud participera cette année encore au Programme de ski alpin au Mont Ste-Marie. Il est aussi résolu que la municipalité remboursera 75\$ soit la moitié du coût du transport pour les jeunes qui s'inscriront.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Note au procès-verbal à l'effet qu'un souper de Noël des membres du conseil ainsi que les employés soit organisé. Le Noël des enfants aura lieu aussi à la Salle de Quilles d'Egan-Sud.

VARIA

Le maire M. Neil Gagnon et le conseiller M. Patrick Feeny expliquent aux membres du conseil qu'une conférence de presse aura lieu à Gracefield le 9 octobre 2024 concernant l'industrie du bois dans la Vallée-de-la-Gatineau.

2024-10-R6362 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 20 h 20.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière